Projet éducatif

École Le Tandem

2019-2022

Version finale
adoptée le 12 juin 2019
par le conseil d'établissement
Résolution nº INSCRIRE LE NUMÉRO

Commission scolaire
de la Seigneurie-des-Mille-Îles

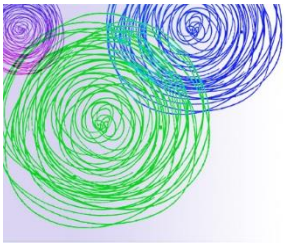

Table des matières

Section 1 – But et définition du projet éducatif 3
Section 2 – Encadrements légaux 3
Section 3 – Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif 4
Section 4 - Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif 4
Section 5 - Contexte dans lequel évolue l'établissement 5
Section 6 - Mission, vision, valeurs 9
Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement 10
Section 8 – Résolution du conseil d'établissement 13
Section 9 – Signature des membres du conseil d'établissement 14

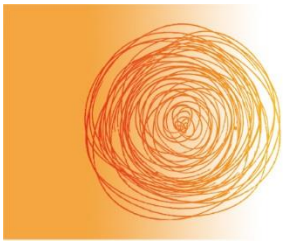

Section 1
But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Section 2
Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
  - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
  - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
  - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
  - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
  - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)[1];
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);

[1] Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives

- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);
    - Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

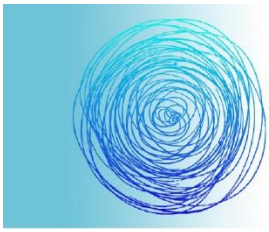

Section 3
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

- Service des dîneurs et du service de garde
- Sous-groupe de travail (un enseignant par cycle)
- Autres personnels (TES, secrétaire, concierge, etc.)
- Les parents
- Les élèves
- Le conseil d'établissement

Section 4
Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Pendant tout le processus, le comité allait valider les étapes avec le personnel de l'école, le conseil d'établissement et les parents. Une cueillette d'informations (questionnaire) a été envoyée à tous les parents afin d'avoir une vision éclairée et ainsi valider la vision du comité. Le tout s'est déroulé au cours de l'automne 2018 et de l'hiver 2019.

Section 5
Contexte dans lequel évolue l'établissement

Environnement externe

Les partenaires

Les services destinés aux jeunes de 6 à 12 ans de la MRC Thérèse-de Blainville ont été répertoriés par le consortium jeunesse de la MRC dans le cadre du projet le coffret familial. Voici les services utilisés, proposés ou disponibles à notre clientèle :
ABL immigration, Alloprof, l'association Panda Thérèse-de Blainville et des Laurentides, centre prévention suicide le Faubourg, centre d'entraide Thérèse-de Blainville, centre de prévention du décrochage scolaire Oméga, centre regain de vie, CISSSL, comptoir Dépanne-tout, Église chrétienne de Sainte-Thérèse, Maison d'accueil Le Mitan, Maison des jeunes des Basses-Laurentides, Maison des mots des Basses-Laurentides, Moisson Laurentides, OMH de Sainte-Thérèse, Paroisses de la MRC Thérèse-De Blainville, Le Petit Patro, le PREL, Programme Bon départ, Régie inter municipale de police Thérèse-De Blainville, Resto-pop Thérèse-De Blainville, Tel-jeunes, la ville de Sainte-Thérèse.
Nous ajoutons à tous ces partenaires le service du club des petits déjeuners et l'opération sous zéro qui viennent aussi en aide à nos familles. (Répertoire des services de la MRC Thérèse-De Blainville destinés aux jeunes âgés de 6 à 12 ans et leurs parents 2017-2018)

Le contexte socio-économique

Issus majoritairement du dernier recensement de la population en 2016, voici quelques indicateurs retenus ayant une influence sur le bien-être de nos élèves.
La MRC de Thérèse de Blainville est située au sud de la région des Laurentides. Elle est la MRC la plus peuplée de la région, avec ses 164 600 habitants et une des plus petites en superficie. Elle est identifiée en orange sur la carte ci-dessous. La municipalité la plus populeuse est Blainville, suivie de Boisbriand et Ste-Thérèse.

La population est constituée de plus de jeunes que d'aînés. 21%, de 0 à 17 ans, 64%, de 18 à 64 ans, 15% de 65 ans et plus. Il s'agit de l'une des trois MRC avec plus d'un cinquième de sa population à être âgées de moins de 18 ans. Le français est la langue parlée à 90,6%. La population de la MRC issue de l'immigration demeure peu nombreuse mais prend de l'ampleur. Notons aussi que 15,7% de la population vivent sous la mesure de faible revenu (MFR) après impôts, soit le plus haut taux pour la région. En comparaison, notons que Ste-Anne-des-Plaines se situe à 10.1%, soit le 2ème plus haut taux de la région et Lorraine étant la plus faible avec 4,8%. En mars 2017, environ 3960 résidents vivaient de prestations d'assistance sociale, dont 3160 adultes et 790 enfants. Le pourcentage de personnes de 15 ans ou plus disponibles sur le marché du travail est de 69,8% ce qui est le reflet d'une population plus jeune, comptant moins de retraités. On compte 82 000 personnes en emploi dans la MRC de Thérèse-de Blainville. Le taux de chômage est l'un des plus faibles de la région, 5,6%.

À comparer l'ensemble des MRC de la région, la MRC de Thérèse Blainville a la plus faible proportion de personnes sans diplôme (10,8%). L'absence de diplôme est plus répandue chez les 65 ans et plus que chez les 25 à 65 ans. La population étant plus jeune peut expliquer l'écart avec la région.

Dans notre municipalité, Ste-Thérèse, 51,4% des ménages est locataire. Plus d'un ménage sur quatre (27.2%) habitant la MRC de Thérèse de Blainville est locataire. Nous en avons donc le double pour notre municipalité. Selon l'indice du logement locatif canadien, la MRC a une santé locative jugée pauvre, se classant au 76e rang sur 98 au Québec.
En nombre, plus de la moitié des familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans habite Ste-Thérèse, ce qui représente 36,4% des familles avec enfants de moins de 18 ans de la municipalité.

Notons que l'IMSE, l'indice de milieu socio-économique qui découle du portrait tracé précédemment est de 10 sur une échelle de 10. Nous œuvrons donc dans un milieu défavorisé ayant plusieurs besoins d'où l'importance de nos partenaires.

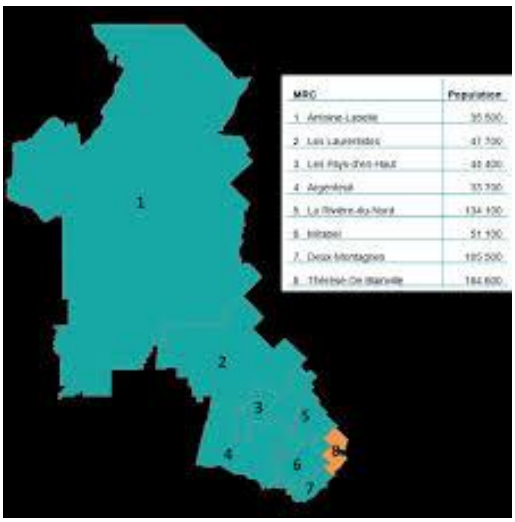

Environnement interne

Pour l'année 2018-2019, nous comptons 340 élèves. Nous avons actuellement 23 groupes soit1 préscolaire 4 ans, 3 préscolaire 5 ans, 15 classes primaires et 4 classes d'adaptation scolaire. Les professionnels ont un local pour rencontrer les élèves et leurs parents. Les spécialistes ont chacun une classe de même que l'orthopédagogue et les éducatrices spécialisées.
Présentement, aucun projet domiciliaire est prévu. Toutefois, la clientèle est en croissance. Nous prévoyons un groupe de plus pour l'année scolaire 2019-2020.

Nous avons environ 105 élèves inscrits au service de garde matin et soir. Plus d'une centaine d'élèves dinent à l'école.

Tout le mois de mars est dédié à la Théâtromanie. Tous les élèves de l'école participent à ce projet rassembleur.

Quelques statistiques :

Nationalité

Québec : 305

Ontario : 1

Outremer : 34

Langue parlée à la maison

Français : 302

Anglais : 8

Espagnol : 17

Autres : 13

Caractéristiques liées à la réussite

PI actifs

Régulier : 64

TSA 1 : 25

Élèves ayant un code et intégrés

9 élèves

TES (au plan d'effectif initial)

TSA : 4 à 29h/semaine

Plancher : 2 à 25h/semaine et 1 à 30h/semaine

Préscolaire 4 ans : 1 à 20h/semaine

Professionnels

Psychoéducateur : 4 jours/semaine

Orthophoniste : 4,5 jours/semaine

Soutien manuel et administratif

Secrétaires : 2 temps plein

Concierges : 2 temps plein

Service de garde

Technicienne : 1

Educatrices : 7

Surveillantes : 7

Suite à l'analyse de l'environnement interne, nous sommes en mesure de constater que le personnel est très stable à l'école. Plusieurs enseignants y sont depuis plusieurs années. Avec l'arrivée des deux classes TSA, nous avons accueilli deux nouveaux enseignants.

De plus, le personnel est très mobilisé pour la réussite de leurs élèves. Nous croyons que le défi d'un milieu défavorisé rapproche l'équipe vers un but commun; le bien-être et la réussite des enfants. Les gens qui œuvrent à notre école le font par choix et par conviction de faire une différence dans la vie de nos élèves. L'équipe-école désire être un facteur de protection pour ses élèves et voit au bien-être de ceux-ci. Les techniciennes en éducation spécialisées (TES) contribuent grandement à la résolution de conflits et sont extrêmement présentes pour les élèves.

Pour ce qui est de la réussite des élèves, nous avons pu voir qu'il y a beaucoup d'élèves qui se retrouvent dans la zone de vulnérabilité et ce, dans les trois cycles.

Finalement, les élèves ont la chance d'œuvrer dans un milieu où chaque classe est munie d'un TBI. Nous avons également trois chariots de chromebook et nous venons de faire l'achat de matériel de robotique. La robotique sera un défi pour les années à venir. L'équipe souhaite aller en formation afin d'offrir aux élèves un enseignement de qualité.

Section 6
Mission, vision, valeurs

Mission

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Pour sa part, la CSSMI a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. On entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernées.

Par la réalisation de sa mission, l'établissement contribue activement à la mission de la CSSMI.

Vision

Résolument centrée sur les réussites de chaque élève, jeune ou adulte, tout au long du parcours scolaire, la CSSMI est reconnue comme étant une organisation apprenante, proactive, innovante et performante. Elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé, sur la collaboration des parents et sur la concertation avec les partenaires de la communauté. Elle poursuit ainsi le développement d'une réelle culture collaborative favorisant l'épanouissement de tous.

Valeurs

À l'instar de la CSSMI, l'école Le Tandem est animée par trois valeurs organisationnelles qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres de l'organisation.

- La COLLABORATION reposant sur le travail d'équipe et la concertation
- La BIENVEILLANCE s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations
- La RIGUEUR se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficientes

Ces trois valeurs démontrent l'engagement concret dans l'action.

Section 7

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement, en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite

Enjeu 1 : Développement du plein potentiel de chaque élève

Évoluant dans un contexte socioéconomique avec un IMSE 10, le Tandem favorisera une approche inclusive qui tient compte des capacités et des besoins de chaque élève sans égard à la condition sociale et/ou culturelle.

Orientation

Développer le niveau académique, social et affectif des élèves tout au long de leur parcours scolaire.

1. Objectif :

S'assurer d'un suivi entre les cycles au niveau de la planification globale en mathématique et en français.

1.1 Indicateur :

Taux de réussite assurée à l'épreuve à la compétence raisonner en mathématique.

1.1.1 Cible :

Augmenter, annuellement, d'au moins 5% (2 élèves par cycle donc 6 au total) la réussite assurée, à la fin de chaque cycle, à la compétence raisonner en mathématique.

Situation de départ :

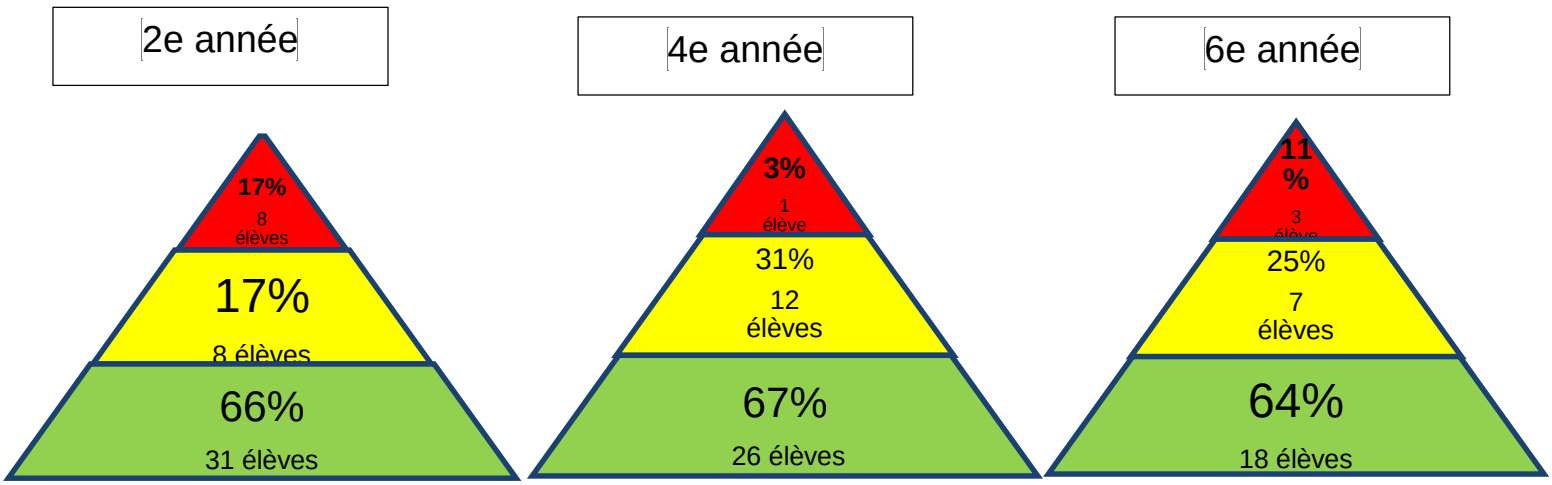

1.1.2 Cible :

Augmenter, annuellement, d'au moins 5% (2 élèves par cycle donc 6 au total) la réussite assurée, à la fin de chaque cycle, à la compétence lire.

Situation de départ

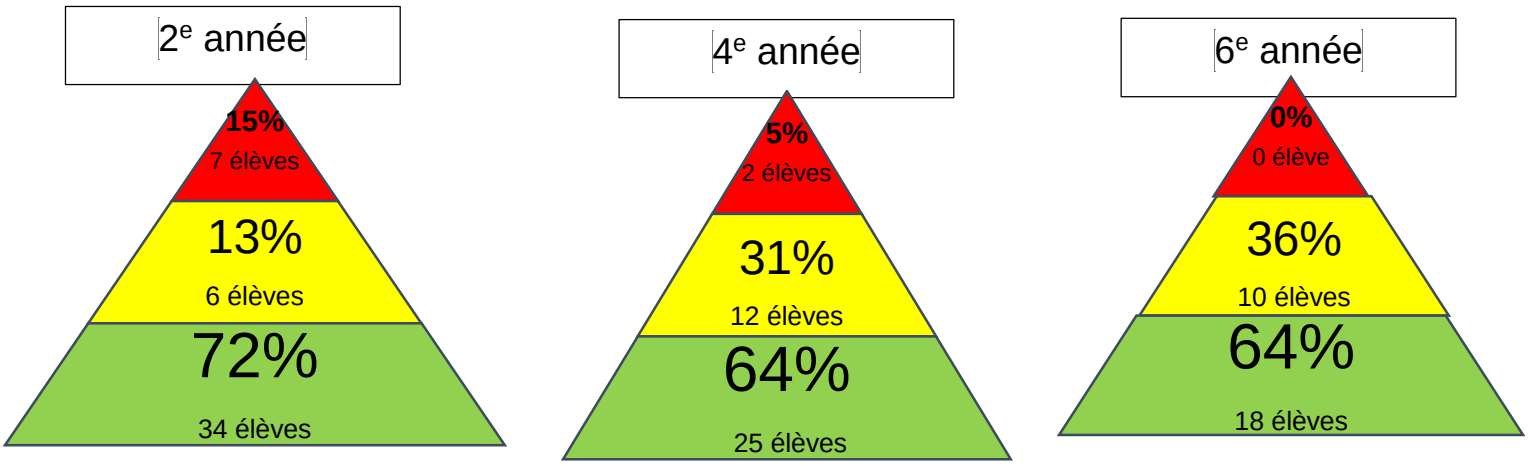

Enjeu 2 : Environnement humain, stimulant et sécuritaire adapté aux réalités du milieu.

Misant sur le développement global et les besoins de base de chaque élève, le Tandem proposera un milieu centré sur les relations interpersonnelles positives et constructives afin de favoriser la disponibilité aux apprentissages.

Orientation

Assurer un environnement sécuritaire et motivant centré sur les besoins de l'élève.

1. Objectif

Favoriser un mode de vie physiquement actif.

1.1 Indicateur

Le nombre de minutes d'activité physique par jour.

1.1.1 Cible

Faire bouger les élèves du préscolaire à la 6e année 60 minutes par jour.

Situation de départ : Environ 45 minutes par jour.

2. Objectif

Assurer un climat scolaire sain et sécuritaire en misant sur le développement des habiletés sociales.

2.1 Indicateur :

L'enseignement systématique des règles de vie et des habiletés sociales

2.1.1 Cible :

Augmenter annuellement le nombre d'élèves qui utilisent les comportements enseignés en lien avec les habiletés sociales.

Situation de départ : Tel que défini dans la réponse à l'intervention (RAI), nous avons présentement 15 élèves qui sont de niveaux 3. Ils bénéficient donc d'un enseignement plus spécifiques des habiletés sociales.

Enjeu 3 : Engagement des parents et des acteurs de la communauté.

Le Tandem travaillera à renforcer le lien école-famille et à valoriser l'engagement des parents quant à la réussite de leur(s) enfant(s).

Orientation : Offrir du soutien aux famille en lien avec l'école

1 Objectif

Outiller les parents afin qu'ils soient en mesure de mieux accompagner leur enfant dans son cheminement scolaire**.**

1.1 Indicateur

Nombre de capsules d'information offertes aux parents

1.1.1 Cible :

Offrir minimalement une capsule par mois.

Situation de départ : Aucune présentement

Section 8
Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution nº CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école Le Tandem;

DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école le (DATE : 90 jours après l'adoption par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.

Section 9
Signature des membres du conseil d'établissement

Catherine Dubeau
Présidence du conseil d'établissement

Annie Laflèche
Substitut à la présidence

Julie Lapointe
Membre-parent

Eddy Geraldo
Membre parent

Nathalie Nyamoya
Membre-parent

Annie Giroux
Membre enseignant

Marie-Josée Leclerc
Membre enseignant

Anick Bonin
Membre soutien

Sylvain Jetté
Direction